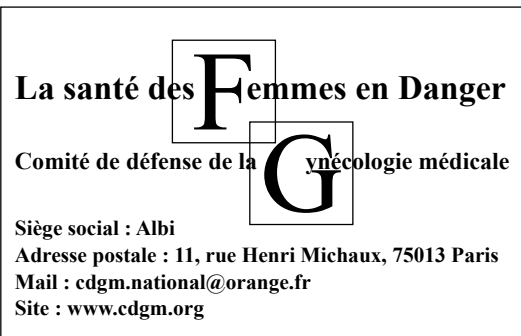




Madame Stéphanie RIST
Ministre de la Santé, des Familles, de
l'Autonomie et des Personnes handicapées
14 avenue Duquesne
75007 Paris

Paris, le 13 Février 2026

Madame la Ministre,

Comité de défense de la gynécologie médicale (CDGM), agissant pour la santé des femmes, nous nous permettons de nous adresser à vous, qui avez maintenant en charge la santé de la population et de son accès aux soins.

Nous souhaitons vous faire part de notre inquiétude après la forte diminution du nombre des postes attribués à la gynécologie médicale lors des deux dernières rentrées universitaires, en 2024 et 2025.

Rappelons en effet la diminution d'ampleur du nombre de postes d'internes attribués à la spécialité pour la rentrée 2024, passé de 91 postes en 2023 à 79 en 2024. Les conseillers du cabinet du ministre, lors de l'audience qui nous avait été accordée ensuite le 4 décembre 2024, avaient pris l'engagement d'un rattrapage pour la rentrée suivante, rattrapage nécessaire au vu de la situation... Et la diminution de 2024, tout au contraire, s'est vue redoublée pour la rentrée 2025 avec seulement 80 postes !

L'explication nous a été donnée, lors d'une seconde audience le 3 juillet 2025, avec l'annonce que désormais la gynécologie médicale ne serait plus une spécialité « protégée » ou « sanctuarisée » ; c'est-à-dire que, concernant l'attribution du nombre de postes d'internes, il ne serait plus tenu compte de la suppression de la formation pendant 17 ans ! Cela à rebours des décisions des ministres successifs en charge de la Santé prises précédemment pour permettre la nécessaire reconstruction de la spécialité.

Une explication qui renforce encore notre inquiétude.

Aucune augmentation et une perte de 23 postes en deux ans ! Dans une situation de pénurie que vous-même constatez et déplorez dans un courrier adressé au CDGM, le 13 mai dernier, en tant que députée, en réponse à la lettre que le comité avait adressée à chacun des parlementaires.

Vous vous disiez très sensible aux raisons qui guidaient notre envoi et vous nous assuriez de votre pleine mobilisation sur « *ce sujet crucial de la formation des médecins et des gynécologues médicaux en particulier, fondamentaux pour la santé des femmes et l'accès aux soins gynécologiques.* »

Le nombre des nouveaux gynécologues médicaux à former a brutalement diminué alors que la situation ne cesse de se détériorer pour des millions de femmes, les plus jeunes en particulier : grande difficulté à consulter un gynécologue médical, causant retard de diagnostic, perte de chances, suivi après cancer de plus en plus impossible, multiplication des infections sexuellement transmissibles, ... et même renoncement au suivi et aux soins.

Notre tableau démographique reprenant les chiffres de l'Atlas du CNOM au 1er janvier 2025 - nous le joignons à ce courrier - illustre concrètement la situation de pénurie de gynécologues médicaux : alors qu'en 2007 on comptait 1 945 gynécologues médicaux en exercice, il n'en restait, en 2025, que 867 pour 34 millions de femmes en âge de consulter, et 10 départements n'en avaient aucun !

Certes, nous le savons, la situation, en matière de gynécologie médicale, s'inscrit dans une pénurie générale de médecins sur le territoire. Nous en sommes pour notre part tout à fait conscientes, et, comme des millions de femmes et d'hommes, nous la subissons. Mais la gynécologie médicale, répétons-le, a été supprimée durant 17 années, ce qui n'a été le cas d'aucune autre spécialité.

Nous avons pris connaissance de votre rapport sur la ménopause en France que vous évoquiez dans votre courrier. Vous mettiez en exergue « *l'importance de la spécialité de gynécologues médicaux et les effets déplorables de sa suppression entre 1984 et 2003.* »

Nous partageons pleinement votre constat. La ménopause, moment particulier dans la vie d'une femme, nécessite une prévention et une prise en charge spécifiques, pour lesquelles les gynécologues médicaux sont particulièrement formés.

Tout comme aux autres étapes de leur vie, les femmes ont besoin de gynécologues médicaux qui préviennent, diagnostiquent leurs pathologies, les soignent et les suivent dans leur globalité pour leur bonne santé.

Pour la prochaine année universitaire, sous votre ministère, tout appelle à ce que le nombre des médecins gynécologues médicaux soit en augmentation de manière significative afin de répondre aux besoins criants de plus de la moitié de la population.

Chacune des femmes de notre pays doit pouvoir avoir accès au suivi qui lui est nécessaire auprès d'un spécialiste de gynécologie médicale, avec les soins adaptés à son état et les nouvelles possibilités ouvertes par les progrès de la science. Ce dont un nombre trop important de femmes sont maintenant privées.

Aujourd'hui vous êtes en capacité de corriger concrètement les « effets déplorables », comme vous nous l'écriviez, de la suppression de la spécialité, rétablie, rappelons-le, grâce à la volonté déterminée des femmes avec le CDGM.

Aussi, souhaitons-nous vous rencontrer afin de vous apporter de vive voix les éléments concrets montrant l'urgence d'une augmentation décisive du nombre de postes d'internes en gynécologie médicale pour la rentrée 2026.

En vous remerciant pour l'attention que vous pourrez porter à notre courrier et dans l'attente d'une réponse de votre part que nous espérons favorable, nous vous prions de trouver ici, Madame la Ministre, l'expression de toute notre considération.

Pour le CDGM, les coprésidentes,

Dr Hélène Legrand,
Mmes Emmanuelle Bidaux
Claude Groussin,
Marie Stagliano.